

Réforme lycée. « Selon lieu étude, bac pas la même valeur. »>, Dixit parents.

Grande nouveauté introduite par cette réforme : **Le baccalauréat ne s'obtiendra plus uniquement en réussissant des sessions d'examens en fin de terminale. Car ces épreuves sur table ne compteront désormais que pour 60 % de la note finale. Pour le reste, il faudra considérer le tout nouveau << contrôle continu >>. Dans le détail, 10 % de la note seront calculés à partir des bulletins scolaires, et les 30 % restants correspondront à des épreuves communes organisées en première et en terminale autour de l'histoire- géographie, des langues vivantes, de l'enseignement scientifique et de l'option abandonnée en fin de première. Des évaluations qui seront pensées, organisées et corrigées localement. Tout comme la fameuse épreuve du << grand oral >>. Cela fait dire à certains parents que tous les baccalauréats, selon le lieu où ils auront été obtenus, n'auront pas la même valeur. << Le bac version Jean-Michel Blanquer sera plus local que national, déplore ainsi Anne-Marie, parent d'élève de la région toulousaine (Haute-Garonne). Selon votre territoire, votre lycée, les professeurs ne notent pas de la même façon, les dirigeants de formation de l'enseignement supérieur le savent très bien. Si vous avez passé votre bac dans un établissement peu réputé, vous risquez donc d'être perçu comme un sous-diplômé. >> Et donc avoir quelques difficultés à accéder à certaines formations de l'enseignement supérieur particulièrement sélectives...**

Cf. Marianne 1151 du 5 au 11 avril 2019. –réforme du lycée – Fake news et vraies inquiétudes. Prévue pour être appliquée à la rentrée prochaine, la réforme du lycée général chère au ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, fait naître les pires craintes du côté des parents comme celui des professeurs. Qu'elles soient fondées ou légèrement exagérées. Par Anthony Cortes. (p.27/28/29).